



SAINT-SAUVEUR  
CONVENTION DE LOCATION  
SALLE DE LA MAIRIE  
N° MAI 2017 - .....

Suite à délibération du conseil municipal du 6 octobre 2015

La municipalité de SAINT-SAUVEUR autorise ses habitants à louer la salle de la Mairie, uniquement pour un vin d'Honneur (si aucune autre salle de la commune n'est disponible).

**TARIF**

100 €

Le montant de la salle sera encaissé à la signature du contrat. Un avis de sommes à payer sera adressé par le trésorier de la collectivité.

Le responsable signataire de la présente convention s'engage à :

- Faire respecter les lieux et le matériel et s'en porter garant
- Verser au moment de la réservation une caution de 150€, qui lui sera rendue si aucun dégât n'a été constaté et si la salle a été nettoyée.

En cas de bris ou de disparition, les frais de réparation ou de réapprovisionnement lui seront facturés, compte tenu de la provision déjà versée sous forme de caution  
La clé ne peut être remise que si la caution a été versée et le montant de la location réglée

➔ Retour des clés en mairie, le lundi matin

Nom/ Prénom du demandeur : .....

Adresse à Saint-Sauveur : .....

Réservation demandée pour (jour/ heures) : .....

Caution versée le : .....

Le paiement s'effectuera par avis de sommes à payer adressé par la trésorerie de Picquigny, après signature du contrat.

Date et signature

précédées de « lu et approuvé »

Signature de l'adjoint délégué